



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24149154



02 OCT. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0661 645 710**

Nom

(en entier) : **Septeo Lawyer Solutions BE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Tongres, 382 à 4000 Liège**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 30 juin 2024 :

"(...) 6) Renouvellement du mandat du commissaire

L'actionnaire unique décide de reconduire au poste de réviseur d'entreprises, la Société à responsabilité limitée "O. de Bonhome - Bureau de Réviseur d'Entreprises" (n° BCE 0478.643.233).

La société de révision "O. de Bonhome - Bureau de Réviseur d'Entreprises" SRL a nommé Monsieur Olivier de Bonhome en qualité de représentant permanent pour une durée de 3 ans.

Le mandat début le 30 juin 2024 et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2027 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

(...)

9) Délégation pour l'exécution des décisions. L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à :

- L'organe d'administration, avec pouvoir de substitution et/ou ;
- La société à responsabilité limitée BDO EXPERTS-COMPTABLES & CONSEILLERS FISCAUX, dont le siège social est sis à 1930 Zaventem, Da Vincilaan, 9 boîte E.6 et inscrite à la BCE sous le n° 0438.475.137, et à ses préposées et mandataires, avec pouvoir de substitution ;

Chacun pouvant agir individuellement et avec pouvoir de substitution, pour entreprendre toutes les démarches et les formalités utiles en exécution des décisions de l'actionnaire Unique et notamment la signature et le dépôt de la demande de modification de l'immatriculation de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et l'exécution des formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. À cette fin, les mandataires peuvent, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et, en général, faire le nécessaire. (...)"

Pour extrait conforme.

Olivier Fondeur
Mandataire

Déposé en même temps : un exemplaire original des décisions de l'actionnaire unique du 30 juin 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2024 - Annexes du Moniteur belge